

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1266>



Mardi 6 décembre : élections professionnelles de 9 à 17 heures

Faites-vous entendre !

- Technique - Archives - Archivage Elections professionnelles - Elections professionnelles 2005 -



Date de mise en ligne : mardi 6 décembre 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

- Les élections professionnelles sont l'occasion, donnée aux collègues **tous les 3 ans**, de choisir celles et ceux qui vont les représenter dans toutes les instances paritaires.
- Elles sont aussi l'occasion de mesurer l'audience, souvent fonction des actions menées dans le passé, de chacune des organisations syndicales.
- C'est enfin, pour l'avenir, donner du poids à la parole que chacune de ces organisations portera face à l'administration.
- Dans les établissements, dans les départements, au niveau académique comme au plan national, **le SNES et la FSU ont bien souvent été les seuls à assumer et prendre en charge les dossiers lourds, à porter les revendications des collègues, à défendre leurs intérêts individuels comme ceux de la profession.**

Donnez au SNES et à la FSU les moyens de continuer à faire entendre la voix des personnels avec suffisamment de force.
Votez et faites voter pour les listes SNES et FSU mardi 6 décembre.

Modalités pratiques :

- La seconde enveloppe doit être absolument cachetée (même si elle n'est pas autocollante) et la signature sur l'enveloppe doit être identique à celle de la liste d'émargement. En effet, en 2002, de nombreux votes ont été annulés par le rectorat pour enveloppes non collées ou différence entre la signature de l'enveloppe et celle de la liste d'émargement (par exemple signature sur l'une et initiales sur l'autre).



Syndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré